

Commune de PLOUNEVEZ MOEDC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 28 septembre 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 13
Date de convocation : 23 septembre 2026

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Lizig CLOAREC, Serge OLLIVAUX

Absents : Claudie VASSEUR, qui donne pouvoir à Maxime TIREL. Nolwenn BOHEC, qui donne pouvoir à Morgane BROUDER

Secrétaire de séance : Anna MERCIER

2026101 - Maison JAGAIN – opération 217 : Avenant n° 01 au lot n° 05 – menuiseries extérieures

Sonia ALLAIN, Maire, informe l'assemblée que, suite à la suppression des volets roulants, par manque de place sous les linteaux et à la mise à jour des côtes de menuiseries extérieures suite aux travaux de gros œuvre, le maître d'œuvre présente un avenant en moins-value d'un montant de 3 416.02 euros HT soit 4 009.23 euros TTC sur le lot n° 5 -menuiseries extérieures, marché attribué à la SARL TMC, Dour Ar Bras 22420 LANVELLEC

Le montant du marché ainsi modifié se décompose comme suit :

	Montant HT en euros	Montant TTC en euros
Montant initial	33 097.73	39 717.28
Avenant en moins-value	- 3 416.02	- 4 009.23
Nouveau montant	29 681.71	35 618.05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition d'avenant en moins-value n° 01 sur le lot n° 5 – menuiseries extérieures, pour un montant en moins-value de – 3 416.02 euros HT soit – 4 009.23 euros TTC
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme
Sonia ALLAIN, Maire

Anna MERCIER
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 2 octobre 2026
Et de la transmission en préfecture le 2 octobre 2026.

